

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **42 (1906)**

Heft 50

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

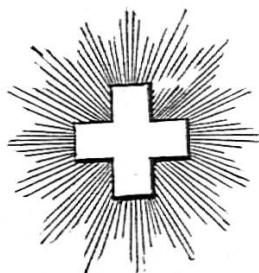
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLII^{me} ANNÉE

N^o 50.



LAUSANNE

15 décembre 1906

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *Revue de la Suisse allemande.* — *Chronique scolaire : Suisse romande, Genève, Vaud.* — *Correspondance.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Leçon de choses : La fabrication des allumettes.* — *Dictées.* — *Récitation.* — *Compte d'un propriétaire de vigne.* — *Astronomie : Le Ciel du 15 décembre au 15 janvier.*

LETTRE DE PARIS

Permettez, chers collègues de la *Romande*, que je vous présente aujourd'hui la *S. A. E. P.*, ou *Société antituberculeuse de l'enseignement primaire du département de la Seine*. Elle n'est pas, si vous voulez bien me passer cette métaphore, un enfant né d'hier et vagissant dans son berceau, mais une personne adulte déjà lancée dans la vie, ayant le pied ferme, de la tête et du nerf, j'entends une maison à soi, une direction intelligente, des agents dévoués et l'argent nécessaire en toute entreprise pour assurer la mise en train dans de bonnes conditions de succès. Cette association est certainement l'un des fruits les mieux venus de l'esprit de solidarité et du grand courant d'entr'aide et de défense mutuelle auxquels nous devons tant de groupements professionnels ou amicaux, fondés en vue de mettre la force et les ressources du nombre au service de la faiblesse individuelle. Particulièrement elle est, comme on l'a dit très exactement, une « filiale de nos Amicales d'Instituteurs », ayant été formée sous le patronage de : *la Solidarité de Paris*, *l'Association des Normaliennes de la Seine*, *l'Association des Normaliens de la Seine*, *la Réunion des Directeurs et des Directrices de Paris*, *l'Amicale de la banlieue*, *la Société des Instituteurs pour l'éducation de la jeunesse*, et *la Société des professeurs des écoles primaires supérieures de Paris*.

Elle s'est donné pour but, ainsi que nous l'apprend l'article 3 de ses statuts : « de venir en aide à ses membres actifs atteints de tuberculose ou de toute autre maladie professionnelle :

1^o Par la création d'un ou de plusieurs dispensaires, où seront organisées des consultations médicales gratuites pour les sociétaires et leurs conjoints et enfants ;

2^o Par l'admission gratuite ou à prix réduits des sociétaires malades dans les sanatoria, en attendant la création d'un sanatorium spécial ;

3^o Par l'attribution de secours aux malades soignés à domicile ;

4^o Par des démarches auprès des pouvoirs publics, afin que le sociétaire malade conserve son traitement entier jusqu'à son rétablissement ;

5^o Par le séjour gratuit dans les stations thermales ;

6^o Par la propagation de toutes les mesures prophylactiques de la tuberculose et des autres maladies contagieuses à l'école et autour de l'école et la désinfection des locaux contaminés.

La *S. A. E. P.* a pour principales ressources ordinaires le droit d'entrée (1 fr.) et les cotisations annuelles (2 fr.) de ses membres, qui se recrutent parmi le personnel des écoles primaires de tous ordres du département de la Seine : écoles normales, primaires supérieures, professionnelles, élémentaires et maternelles. Ils sont, à l'heure présente, près de 3 200¹ et la société compte à peine quatre ans d'existence !

Sa première création pratique fut l'établissement, rue Sedaine, d'un dispensaire provisoire à quatre services : (Médecine générale, — Affections de la poitrine, — Affections de la gorge, du nez et des oreilles, — Affections des femmes et des enfants), ouvert aux consultations les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine. Le nombre des consultations gratuites, du 16 octobre 1902 au 1^{er} octobre 1904, s'y est élevé à 3301.

Cette année même, grâce à une loterie autorisée qui a rapporté 100 000 francs, la *S. A. E. P.* a pu faire construire, sur un terrain gracieusement concédé par la Ville, rue du Commandant-Lamy, un dispensaire qui est sa propriété, dont l'installation répond aux exigences de son développement actuel, et dont le prix de revient total n'a pas dépassé 65 000 francs. L'inauguration en a été faite en grande cérémonie le 5 juillet dernier, en présence d'un délégué du ministre de l'intérieur et des plus hautes personnalités administratives de l'enseignement primaire.

La *S. A. E. P.* fait paraître un bulletin trimestriel où, dans des articles écrits par les médecins du dispensaire, ceux qui ont charge ou souci de l'hygiène des écoles et des maîtres peuvent recueillir d'utiles enseignements.

Par exemple le Dr Roblot tire d'une statistique des tuberculeux qui ont figuré parmi les consultants cette conclusion que parmi « les causes secondes et occasionnelles de la tuberculose pulmo-

¹ Les conjoints et proches parents des maîtres et maitresses primaires sont admis, au même titre qu'eux et dans les mêmes conditions, à faire partie de la société, et y jouissent des mêmes avantages.

naire chez les membres de l'enseignement, il faut faire une large place au *surmenage du larynx* ». Et il voudrait que l'on enseignât aux futurs maîtres l'art de parler sans fatiguer d'une manière si dangereuse leur organe vocal.

Le Dr Lumineau exprime le même avis : « Pour bien enseigner, il faut à l'instituteur un bon outil vocal, bien trempé, bien affilé, qui ne s'émousse pas à la première fatigue, à la moindre laryngite, qui soit d'un usage continu et quotidien.

» Sans doute, dans les écoles normales, on cherche à cultiver la voix : on apprend l'articulation, l'intonation, l'expression, on corrige les défauts d'élocution et de prononciation. Cela est bien, mais cela n'est pas tout. Ce n'est, en résumé, qu'une teinture des divers éléments qu'il faudrait connaître, et c'est insuffisant.

» Les résultats de cette méthode sont peu brillants, nous pouvons les apprécier au dispensaire. Ce sont les demandes de repos, de congé, de remplacement, les soins pénibles, les cures d'eaux, la réparation passagère de la voix par l'abstention, puis la reprise des troubles vocaux dès les premières semaines de la rentrée et enfin l'arrêt définitif. »

C'est le Dr Roblot qui, au *Congrès international de la tuberculose* tenu en 1905, a fait adopter ce vœu dont la réalisation dépend, hélas ! non de l'initiative privée, mais des pouvoirs publics :

« Il est désirable que, dans les programmes d'études des Ecoles normales, une plus large part soit réservée à la gymnastique oratoire et à l'éducation phonétique. »

H. MOSSIER.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Le comité central de la Société Suisse des instituteurs va adresser aux Départements de l'Instruction publique des cantons allemands un mémoire tendant à régler la question du *libre passage des instituteurs primaires d'un canton à l'autre (Freizügigkeit)*. Il s'agirait d'abord d'un concordat à conclure entre les cantons dont les écoles normales comptent quatre années d'études : Zurich, Berne, Bâle, Argovie, St-Gall, Schaffhouse, Soleure et éventuellement, les Grisons. Entreraient aussi dans ce concordat les cantons dont les instituteurs reçoivent leur préparation dans l'école normale d'un des cantons indiqués : Appenzell, Rh. extér., Bâle-campagne, Glaris et la partie allemande de Fribourg. Il s'agirait d'amener tous ces cantons, cas échéant moyennant entente sur les grandes lignes des programmes et plans d'études, à une reconnaissance réciproque des brevets de capacité primaires. Dans les années 1881-83, des négociations ont déjà été engagées à ce sujet. Si elles

pouvaient aboutir, il va de soi que ce serait là un heureux progrès. A ce concordat viendraient se joindre les autres cantons; au fur et à mesure qu'ils adopteraient la quatrième année d'études.

Ce concordat peut avoir d'heureux résultats pour les cantons où le peuple, comme cela est arrivé en *Thurgovie*, a repoussé la quatrième année d'études votée par les autorités. Il paraît que les instituteurs de ce canton, qui ont à la fin d'octobre leur réunion annuelle, n'ont pas été peu surpris de voir celui-ci exclu du concordat. Mais ils se sont consolés en se disant que cela ouvrirait un jour ou l'autre les yeux à la population. Il paraît que dans ce canton les inspecteurs scolaires tiennent encore une *liste secrète* où ils taxent les instituteurs de leur arrondissement. Ceux-ci vont faire des démarches pour que cette manière de procéder, peu démocratique et peu digne, soit abolie.

Vingt-quatre instituteurs thurgoviens ont suivi du 8-20 octobre un *cours de dessin* à l'école normale de Kreuzlingen et ont entendu quelques conférences sur l'éducation esthétique de l'enfant.

L'*Ecole normale de Schwytz* a célébré, le 15 octobre, le cinquantième de sa fondation (3 novembre 1855), due en grande partie à un legs de 50 000 francs en faveur de l'instruction populaire. 2108 instituteurs y ont été formés. L'école se trouvait à Seewen pendant les treize premières années. Depuis 1868, elle se trouve à Rickenbach.

Dans le canton de *St-Gall*, les différentes sections de la Société cantonale des instituteurs ont commencé la discussion des desiderata émis à l'occasion de la revision de la loi sur l'instruction primaire. La commission scolaire de la ville a écarté une demande de la conférence des maîtres secondaires, tendant à ne plus distribuer que deux bulletins par an.

La *Société des instituteurs du canton de Zurich* va se prononcer, d'ici un mois, par un referendum, sur une revision des statuts et sur la création d'un organe spécial qui paraîtra suivant les besoins, de six à douze fois par an et qui comptera chaque fois quatre pages. Dans la ville de Zurich, il se manifeste, parmi les instituteurs, un mécontentement facile à comprendre au sujet de l'attitude des autorités (procès dont l'*Educateur* a parlé), sans compter que le renchérissement de la vie se fait sentir comme nulle part ailleurs dans l'Athènes de la Limmat. Il s'agit maintenant de mettre fin au conflit qui règne depuis une année. La commission scolaire centrale a déjà fait des propositions au Conseil communal, prévoyant un maximum de 4400 francs pour les maîtres primaires et de 5000 frs. pour les maîtres secondaires. On pense généralement que ces propositions seront adoptées. Mais il va encore s'écouler un certain temps jusqu'à ce que la votation populaire puisse avoir lieu.

Dans le *canton des Grisons*, le Département de l'Instruction publique voulait proposer au Grand Conseil la création de cours préparatoires précédant directement les examens de recrues. Les délégués de la Société cantonale des instituteurs ont, le 9 novembre, protesté contre ce projet et voté une résolution en faveur de cours complémentaires obligatoires qui réussiraient plus vite et mieux à élever le niveau intellectuel de la population. Y.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE ROMANDE. — Dimanche 9 décembre, une foule énorme a rendu les derniers devoirs à Elie Ducommun, que bien des liens rattachaient à l'enseignement.

Elie Ducommun était né à Genève en 1833, d'un père horloger, d'origine neuchâteloise. A l'âge de dix-sept ans, ayant terminé ses premières études, il partit comme précepteur pour la Saxe, d'où il revint au bout de trois ans pour entrer dans l'enseignement public en qualité d'instituteur à Genève. En 1855, James Fazy, qui avait eu l'occasion de discerner les grandes aptitudes du jeune maître, l'appela à la direction de son journal, la *Revue de Genève*. En 1857, Elie Ducommun devint vice-chancelier de l'Etat de Genève et, en 1862, chancelier. En 1865, lors de l'avènement au pouvoir des indépendants, il se démit de ses fonctions et rentra dans la presse. Appelé à Berne par les radicaux bernois de langue française, il y créa le journal radical, le *Progrès*.

En 1868, il fut nommé traducteur au Conseil national et occupa ce poste pendant six ans. En 1871 et 1872, il éditait et rédigeait à Berne le journal *l'Helvétie*. En 1873, la Compagnie du Jura-Berne lui offrit les fonctions de secrétaire général qu'il conserva, après la fusion, au Jura-Simplon. Il se retira des chemins de fer après le rachat pour se consacrer tout entier à ce bureau international de la Paix dont il avait été l'organisateur et qu'il dirigeait en qualité de secrétaire permanent.

En 1902, Ducommun reçut la moitié du prix Nobel (98 000 fr.), en reconnaissance de ses grands efforts en faveur de la cause de la paix.

Peu d'hommes ont autant travaillé qu'Elie Ducommun. L'activité de cet homme infatigable était secondée par des qualités de méthode qui lui permettaient d'utiliser fructueusement toutes les parcelles de son temps et par une grande puissance d'assimilation. Son esprit concevait vite et rendait clairement.

Lecteur assidu de *l'Educateur*, il s'intéressait à notre association romande dont il suivait la marche progressive avec le plus vif plaisir. Il présidait aussi, avec compétence et sûreté de main, la Commission administrative de la Fondation fédérale Berset-Müller (asile de retraite pour instituteurs et institutrices à Melchenbühl près Berne). Là, il sera vivement regretté par tous ses collègues de la Commission et sincèrement pleuré par les pensionnaires de l'hospitallerie maison.

GENÈVE. — L'installation du Conseil d'Etat issu des dernières élections a fourni au nouveau chef du Département de l'Instruction publique, M. W. Rosier, l'occasion de formuler son programme et de passer en revue l'ensemble des institutions, de l'école enfantine à l'université. En ce qui concerne l'enseignement primaire, nous signalerons son intention d'établir un contact plus suivi

entre le Département et le corps enseignant par la réunion régulière, sous sa présidence, du collège des inspecteurs, et par la convocation des conférences générales des maîtres et maîtresses pour discuter les questions importantes se rattachant à l'éducation populaire.

Sur ce point, le nouveau conseiller d'Etat, en prenant possession de son Département, s'est exprimé comme suit :

» Mon désir serait que le Département devint un centre de travail actif, un centre de vie d'où parte, dans toutes les directions, une impulsion bienfaisante.

» Dans ce but, je voudrais qu'un contact plus intime, plus suivi pût s'établir entre le Département et les membres du corps enseignant, de manière qu'ils se sentent constamment soutenus dans leur tâche.

» Je compte réunir, sous ma présidence, d'une façon régulière et fréquente, si possible chaque semaine, le collège des inspecteurs.

» J'ai aussi l'intention de convoquer, ainsi que la loi le prévoit, les conférences générales du personnel enseignant primaire, pour discuter les questions importantes se rattachant à l'éducation populaire.

» Ces questions seront étudiées tout d'abord par le Collège des inspecteurs et portées ensuite devant l'assemblée du corps enseignant.

» Je voudrais en outre instituer une réunion régulière des directeurs de l'enseignement secondaire et professionnel pour discuter avec eux les affaires d'ordre général, qui concernent l'enseignement moyen, s'adressant aux jeunes gens de treize à dix-neuf ans, et mettre plus d'unité dans l'administration de ces écoles.»

M. Rosier compte aussi mettre à l'étude la question de l'école complémentaire et de la prolongation jusqu'à quatorze ans de l'école obligatoire toute la journée, ainsi que celle de la rétribution des stagiaires et du mode de nomination et de promotion du personnel, s'occuper d'une manière particulière des œuvres complémentaires de l'école, intéressantes par leur côté social, et employer une partie de la subvention fédérale au perfectionnement du corps enseignant.

Indiquons, dans le domaine de l'enseignement moyen (de treize à dix-neuf ans), la revision projetée du programme de l'Ecole professionnelle et de l'Ecole ménagère dans le sens d'un renforcement de l'étude du français, de l'histoire nationale et, pour les garçons, de l'instruction civique ; le développement à donner à l'Ecole des métiers et aux cours du soir si utiles aux apprentis ; l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles ; l'admission des demoiselles dans les deux années supérieures du Gymnase ; l'allègement du programme de l'examen de maturité, qui ne portera plus, pour chaque branche, que sur le champ de la dernière année d'enseignement.

Certaines réformes sont projetées aussi à l'Université qui, tenue de suivre sans cesse le progrès de la science, ne peut s'arrêter dans la voie d'un développement continu. D'autre part, pour permettre à la population occupée le jour dans le commerce ou l'industrie d'utiliser les ressources si précieuses de l'Université, on étudiera la possibilité de la création d'un enseignement supérieur du soir pour adultes.

En résumé, lit-on dans le compte rendu du discours d'installation du Conseil d'Etat, le but à poursuivre sera de développer l'organisation scolaire genevoise sur une base toujours plus libérale, de l'adapter toujours mieux aux besoins de

la population et de lui donner une vie nouvelle en élaguant ce qui encombre et en mettant à la place ce qui éclaire, ce qui élève et ce qui fortifie.

VAUD. Conférence d'hygiène publique. *District d'Echallens.* Le jeudi 29 novembre écoulé, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, dans la grande salle du tribunal d'Echallens, la conférence officielle d'hygiène publique, organisée par le Département de l'Instruction publique. Cette conférence a été faite par le docteur délégué, M. Gloor. Le sujet, *Dangers d'infection par l'alimentation*, a été traité d'une façon remarquable par le conférencier, tant au point de vue du fond qu'à celui de la forme. Cette séance a été suivie avec un intérêt soutenu par les instituteurs et les institutrices du district, auxquels s'étaient joints quelques membres des commissions scolaires.

Le corps enseignant de notre canton verra avec plaisir ces conférences se renouveler chaque année. Les maîtres auront ainsi l'occasion de compléter leurs connaissances en matière scientifique et d'être mis au courant des découvertes modernes faites dans le domaine de la médecine. Cela pourra profiter à leurs élèves et à eux-mêmes.

E. A. A.

Travaux à l'aiguille. — L'un des derniers numéros parus de *l'Educateur* contenait une agréable nouvelle pour les institutrices chargées de l'enseignement des travaux à l'aiguille : à partir du printemps 1907, les fournitures nécessaires à cet enseignement seront livrées gratuitement aux élèves. Les institutrices vaudoises saluent avec joie cette innovation, qui leur permettra de réaliser plus complètement et plus rationnellement leur programme. Elles adressent à l'autorité bienveillante, qui a tenu compte de leurs vœux en cette matière, ainsi qu'aux personnes chargées de l'organisation de ce nouveau service des fournitures, un anticipé et chaleureux merci.

C. A. A.

CORRESPONDANCE

Grens, décembre 1906.

Nous avons été très surpris en lisant, dans un des derniers numéros de *l'Educateur*, que nos autorités avaient l'intention de supprimer l'emploi de l'ardoise, surtout dans le degré inférieur. Nous admettons encore que la chose puisse peut-être se faire dans les villes où les maîtres sont continuellement avec leur même classe d'âge ; mais nous nous demandons ce que nous deviendrons, nous qui sommes à la tête de classes à quatre degrés (le 3^{me} degré devant dans tous les cas être divisé en deux années), lorsque nos petits n'auront plus d'ardoise. Il faudra leur donner au moins un cahier par semaine, et, quelle caricature pendant les débuts ! On tient probablement à ce que ces premiers travaux puissent être contrôlés par MM. les inspecteurs. Avec cette manie de supprimer tout ce que nous a légué le passé (surtout pour les petits), la tâche du maître devient de jour en jour plus difficile, et il ne nous restera bientôt, comme dernière ressource, que la triste perspective d'abandonner les populations que nous aimons, et de donner notre démission, pour tâcher de se faire nommer dans les classes à un ou deux degrés. Nous demanderons, en temps et lieu, que la chose soit portée devant les conférences de district, afin de savoir quelle est l'opinion de tous les collègues à propos de la suppression de l'ardoise.

EUG. DUBOIX, inst.

BIBLIOGRAPHIE

Contes de Schmid. Récits pour la jeunesse. Traduits de l'allemand par M^{lle} E. Reitzel. Payot & Cie, éditeurs.

M^{lle} Reitzel nous offre une très bonne traduction de quelques-uns des contes de Schmid si aimés et si appréciés en Allemagne. Dans ces récits, vous ne trouverez ni fées, ni gnomes, ni rien de merveilleux, si ce n'est le bien toujours récompensé et le mal toujours puni.

Ce petit volume, imprimé en assez gros caractères, avec ses cinq jolies images coloriées, s'adresse à de jeunes enfants, mais sûrement les frères et sœurs plus âgés liront par dessus l'épaule du cadet et seront très captivés. Cl. D.

Pages choisies du roman français au XIX^e siècle, par MM. Charles Glauser, Dr phil., professeur à l'Académie de commerce de Vienne, et Alfred Graz, professeur au Gymnase de Genève.

Sous ce titre ont paru quatre volumes de la « Neusprachliche Reformbibliothek », librairie Roseberg, Leipzig. Ces volumes, destinés spécialement aux élèves des classes supérieures des gymnases des pays allemands, contiennent un choix très judicieux, résultat de nombreuses années de lectures, d'extraits des meilleurs romanciers français du XIX^e siècle. Les auteurs des *Pages choisies* se sont assigné la tâche de donner aux élèves et aux étudiants auxquels ils s'adressent, une idée de l'évolution du roman au XIX^e siècle, en leur présentant un tableau très vivant, riche et varié, de cette pléiade de génies et de talents, qui commence par Xavier de Maistre et finit par Marcel Prévost.

Le premier volume est précédé d'un résumé sommaire de l'Histoire du roman français dès les origines à Flaubert, travail intéressant et original qui prouve le souci qu'ont eu les auteurs des *Pages choisies* de publier une œuvre sérieuse et vécue ; cette impression est encore confirmée par les deux résumés sur les « Réalistes » et les « Contemporains » qui introduisent à la troisième et à la quatrième partie.

Des « Annotations » jointes à chaque volume, faites sur un plan nouveau et conforme aux méthodes d'enseignement moderne, expliquent en français les mots peu familiers et les expressions qui peuvent présenter quelque difficulté ; on n'a eu recours à la traduction que lorsqu'elle s'imposait absolument.

Irréprochable, comme impression et comme reliure, ce qui est de toute importance pour un manuel scolaire, les *Pages choisies* ont, dès l'apparition du premier volume, obtenu un franc succès ; ce succès se maintiendra sûrement à cause du sérieux et de l'érudition qui ont présidé à cette publication. Car si les *Pages choisies* s'adressent à de jeunes étrangers possédant des connaissances étendues en langue française, elles seront aussi les bienvenues pour nombre de lecteurs français qu'intéresse la question de l'évolution du roman en France pendant le XIX^e siècle ; on trouverait difficilement des résumés plus substantiels et plus clairs sur les courants littéraires du siècle passé.

L'un des auteurs, M. Graz, est professeur à Genève ; l'autre, M. le Dr Glauser, est professeur à Vienne. Elevé dans le canton de Vaud, M. Glauser reste attaché fidèlement au pays où il a passé sa jeunesse et nous sommes fiers de le compter au nombre des Suisses qui, à l'étranger, font honneur à leur patrie par leur travail et contribuent à y maintenir la bonne réputation dont jouit notre Suisse française. C. A.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

La fabrication des allumettes.

On ignore généralement par quelles phases nombreuses passe ce petit morceau de bois soufré, enduit de phosphore, qu'on appelle une allumette chimique et dont tout le monde se sert. — En France, la fabrication des allumettes appartient à une seule compagnie qui, depuis 1874, jouit d'un monopole. En Suisse, la fabrication est absolument libre, à la condition de se conformer aux lois sur la matière.

Le bois généralement employé est le *tremble de Riga* ; dans quelques usines on fait usage d'une espèce de peuplier connue en France sous le nom de *peuplier suisse* ; mais le bois est plus cassant et moins flambant que le tremble de Riga.

Le débitage du bois en allumettes se fait comme suit : Les billes en grume, après avoir passé par une série de scies ordinaires, sont amenées à l'état de blocs plats carrés, dont l'épaisseur est égale à la longueur de l'allumette. Ces blocs sont appliqués, au nombre de quatorze, les uns contre les autres, et posés sur la machine, où ils sont solidement maintenus par des griffes, qui avancent ensemble d'une quantité égale à une épaisseur d'allumette. Perpendiculairement aux blocs s'avance tiré par une bielle, un chariot porte-couteaux, qui a, d'une part, une batterie de quarante-quatre lancettes superposées, équidistantes d'une épaisseur d'allumette, et d'autre part, un peu en arrière, une double lame de couteau disposée en guillotine. Les lancettes rencontrent d'abord les blocs et les entaillent, après quoi les lames les tranchent précisément de la quantité dont ils viennent d'avancer, et le bois tombe en s'éparpillant. Chaque tour de machine reproduit ce travail et enlève ainsi d'un coup plus de six cents allumettes découpées. La machine donne trente-six coups par minute.

Ces milliers de morceaux de bois sont livrés aux ouvriers chargés de remplir les châssis, nommés *presses*, contenant chacun 2250 trous distants d'environ un demi-centimètre les uns des autres. Cette opération se fait au moyen de machines mises en mouvement par des hommes ou des femmes ; 2250 morceaux de bois tombent dans le châssis, bien isolés les uns des autres ; une surface plane les arrête dans la descente ; une pression serre l'espèce de grillage qui constitue la *presse* et retient en place tous les brins de bois, régulièrement espacés, qu'il s'agit d'enduire de soufre et d'un bouton de pâte phosphorée.

L'ouvrier prend un châssis et trempe l'extrémité des allumettes dans un bain de soufre en fusion ; un guide, sorte de rebord, empêche que l'allumette soit soufrée sur une trop grande hauteur, en général 8 à 10 millimètres ; 12 à 14 millimètres dans les fabriques où le bois employé est le sapin¹. Dès que le soufre est refroidi, ce qui est presque immédiat, on procède au *chimicage* de l'allumette. La *presse* passe entre des glissières de telle manière que l'extrémité des allumettes arrive à tremper dans la pâte phosphorée² dont s'est enduit un rouleau cylindrique qui plonge dans une cuvette renfermant la pâte chimique ; les allumettes reçoivent ainsi un bouton régulier d'environ deux millimètres d'épaisseur. Elles passent ensuite au séchoir (25-30°) et sont terminées³.

¹ Il faut, en moyenne, de 22 à 25 kg. de soufre et 12 kg. de pâte chimique pour faire un million d'allumettes.

² En Autriche, Allemagne, Italie.

³ La pâte chimique est composée de phosphore (20 %), de poudre de verre, de colle, d'oxyde de zinc (vulg. blanc de zinc) et d'une matière colorante, la fuchsine, par exemple.

Il règne dans l'atelier de soufrage et chimicage, où trois ou quatre ouvriers seulement sont occupés, une ventilation des plus énergiques, afin de diminuer les effets pernicioeux des vapeurs du phosphore. Mais c'est surtout dans le séchoir que se répandent ces vapeurs, aussi est-il construit avec un soin tout particulier, avec appels d'air et haute cheminée, afin de sauvegarder autant que possible la santé des ouvriers. Dans le mur de l'atelier de soufrage et chimicage est une armoire métallique à compartiments opposés et qui, tournant autour d'un axe, permet de faire passer dans le séchoir les presses fraîchement imprégnées, et de retirer celles dont le séchage est complet.

Avant de dégarnir les presses, dans un atelier spécial, des ouvrières enlèvent à la main les allumettes mal faites ou collées les unes aux autres ; puis une machine enlève les 2250 allumettes du châssis et les dispose, en les arrangeant, dans une caissette, dite *bateau*. D'autres machines préparent les boîtes et les remplissent d'un seul coup du nombre d'allumettes voulu. Il ne reste plus qu'à les emballer pour les livrer aux consommateurs.

Ces allumettes, de beaucoup les plus employées, peuvent s'enflammer par simple friction sur une surface quelconque.

On trouve dans le commerce d'autres allumettes, dites *allumettes de sûreté*, ou allumettes au phosphore amorphe, qui ne peuvent prendre feu que sur une surface préparée chimiquement, généralement à l'aide de sulfure d'antimoine, de phosphore rouge et de colle. Ainsi le phosphore se trouve, non sur l'allumette, mais sur le frottoir.

Ce genre d'allumettes comprend deux types distincts : l'*allumette suédoise*, paraffinée, renfermée dans une boîte en bois composée d'un tiroir glissant dans une coulisse, et présentant deux frottoirs résistants ; et l'*allumette soufrée*, renfermée dans une boîte *portefeuille* en carton, avec enduit appliqué sur la boîte.

La confection des boîtes est entièrement mécanique et emploie des machines aussi ingénieuses que variées.

Il serait à désirer que l'allumette amorphe se généralisât le plus possible, qu'elle se substituât même entièrement à l'allumette commune au phosphore blanc. Elle oblige, il est vrai, à avoir avec soi le frottoir sans lequel elle ne peut s'enflammer ; mais elle offre des avantages nombreux : elle écarte l'emploi du phosphore ordinaire, si malsain aux ouvriers et aux personnes qui l'emploient ; elle supprime les nombreuses chances d'incendie dues à l'inflammation spontanée des allumettes ordinaires par la chaleur ou des frottements involontaires.

On met en vente, en France, de nouvelles allumettes tout à fait inoffensives, qui s'enflamment par simple frottement sur un corps quelconque, comme les allumettes chimiques, qu'elles vont sans doute remplacer à bref délai¹. Comme apparence, elles sont tout à fait semblables aux anciennes, mais la composition du bouton en diffère absolument, car il ne renferme pas du tout de phosphore blanc : il est formé de chlorate de potasse et de sesquisulfure de phosphore.

Cette dernière substance s'enflamme à 95° (le phosphore blanc à 60°) ; elle ne peut, par son mode même de préparation industrielle, contenir que du phosphore rouge ; son odeur spéciale, où domine celle de beaucoup de sulfures, n'a, au do-

¹ C'est en septembre 1897 que les inventeurs présentèrent leurs premières allumettes au sesquisulfure. Le rapport de la Commission instituée par le Ministre des finances de France fut si favorable qu'immédiatement on appliqua leur procédé dans une, puis plusieurs manufactures.

sage de 6%, admis pour la pâte, rien de gênant ni pour les ouvriers ni pour les consommateurs.

Le sesquisulfure est un corps très fixe, qui n'émet pas de vapeurs aux températures ordinaires, aussi ne constate-t-on ni odeur, ni fumée dans les ateliers de fabrication des allumettes; la friction des boutons ne présente aucune phosphorescence. — La toxicité du sesquisulfure de phosphore par absorption directe est très faible; il faudrait prendre des milliers d'allumettes pour avoir une dose capable de provoquer des douleurs.

Ainsi le problème depuis si longtemps à l'étude, de la suppression du phosphore blanc et son remplacement par une substance équivalente comme effet utile, paraît définitivement résolu. Dans peu de temps, toutes les nations auront sans doute adopté le sesquisulfure de phosphore, sans même que le public s'en aperçoive. Les nouvelles allumettes ne supprimeront pas les allumettes dites de sûreté, qui offrent une garantie plus grande contre les chances d'incendie, mais elles feront disparaître les horribles maladies de la nécrose phosphorée, prétexte de tant de réclamations plus ou moins exagérées.

F. U. DE RIAZ.

DICTÉES

Degré supérieur.

Emploi du nitrate de soude.

Le nitrate de soude est un engrais d'une remarquable efficacité; contrairement à ce qui arrive pour le sulfate d'ammoniaque qui ne convient pas aux terres légères, il exerce sur tous les sols une influence marquée; les plantes qui l'ont reçu sont plus vigoureuses que celles qui en ont été privées, elles présentent une couleur d'un vert foncé qui permet de reconnaître, même de loin, les parties d'un champ qui ont été nitrées. Il n'y a pas d'avantage à exagérer la quantité distribuée, les doses de 200 à 300 kilos à l'hectare sont en général suffisantes. Le nitrate doit toujours être appliqué au printemps; il est très soluble dans l'eau, non retenu par le sol et par suite il serait complètement entraîné dans les eaux de drainage s'il était distribué à l'automne.

Le nitrate est souvent aggloméré en gros morceaux, il faut, avant de porter aux champs les sacs reçus des marchands, les vider, briser le nitrate et en outre le mélanger avec de la terre toutes les fois qu'il doit être épandu à la volée, de façon à le bien répartir sur toute la surface des champs. Il est à remarquer que le nitrate de soude exerce une action corrosive sur les plaies; il ne faudrait donc pas charger de la distribution un ouvrier qui aurait aux mains des coupures ou des écorchures.

(J. T.)

DÉHÉRAIN.

Les poissons volants.

On voit quelquefois des poissons s'élancer hors de l'eau, pour courir dans l'air un assez long espace. Ces poissons sont pourvus d'une ou de deux paires de membranes, grandes nageoires qu'ils peuvent étendre et replier à volonté. Ces membranes imitent chez quelques-uns la structure de celles des chauves-souris. Des marins et des naturalistes nous assurent que les poissons munis de ces espèces d'ailes, les agitent, les font mouvoir et qu'ils s'en servent pour frapper l'air, s'élever, diriger leur course, agir, en un mot, comme l'oiseau dans l'atmosphère; mais ils ajoutent, en même temps, que ces volatiles, sortis des eaux ne peuvent

en faire usage qu'autant qu'elles sont humides, parce que le contact de l'air, la vitesse de leur vol les ont bientôt séchées. Il arrive fréquemment que ces poissons qui s'élèvent pour fuir un ennemi, au lieu de retomber dans la mer, se trouvent sur le pont d'un navire ; et même quand ils ne rencontrent pas de navires, les autres poissons qui les chassaient ne les ont pas perdus de vue ; s'ils retombent dans l'eau, ils deviennent la proie de celui qui les avait forcés à s'élever.

Le renard.

Le renard mérite la réputation que lui ont value ses ruses. Il se loge au bord des *taillis* et des *chênaies*, à portée des hameaux ; il épie le chant des *coqs* et le cri des volailles. S'il peut franchir les clôtures qu'a élevées le fermier ou passer par dessous, il entre dans les *basses-cours* et porte partout le ravage ; puis il se retire lestement, emportant sa proie qu'il s'est empressé d'étrangler. Il fait la même manœuvre dans les *pipées* et dans les *boquetaux* où l'on prend les grives et les bécasses aux *lacs* ; il devance le *pipeur*, quelle que soit la diligence de celui-ci ; va de très grand matin, et souvent même plus d'une fois par jour, visiter les *lacets* et les *gluaux* ; emporte successivement les oiseaux qui s'y sont *empêtrés*, les dépose tous en différents endroits, surtout au bord des chemins, et les recouvre de mousse ; les y laisse quelquefois deux ou trois jours et sait parfaitement retrouver au besoin le lieu où il les a *cachés*.

Il chasse les jeunes *levrauts* en plaine ; saisit les lièvres au *gîte* ; ne les manque jamais quand ils se sont *laissés blesser* par le plomb du chasseur, déterre les *lapereaux* dans les *garennas*, découvre les nids de perdrix et de cailles, quelque *soigneusement cachés qu'ils soient* ; prend la mère sur les œufs et détruit une quantité de gibier beaucoup plus considérable qu'on ne se l'est généralement figuré.

C. F.

D'après BUFFON.

Les souliers des montagnards.

On sait que le sabot des chamois et des bouquetins a le bord tranchant et très dur, si bien qu'on entend de fort loin le bruit sec de leur marche sur les rochers. A l'aide de la pointe et du bord coupé en biseau, ces animaux s'accrochent solidement à toutes les inégalités de surface, et ils ont le sabot si dur que, malgré leur aversion pour la glace unie, ils peuvent au besoin l'entamer du pied et y marcher ainsi sans glisser.

Il faut que les souliers en cuir de bœuf des chasseurs et des montagnards soient taillés sur le même modèle. Les semelles épaisses sont garnies sur les bords de plusieurs rangées serrées de clous à petite tête, qui en rendent le bord dur et résistant ; souvent aussi à la pointe et au talon, on fixe de petits fers à cheval. Cette garniture donne au pied une sûreté extraordinaire et une base sur laquelle le chasseur peut compter. S'il appuie le pied sur une pierre pointue, la semelle de son soulier ne plie par comme une semelle ordinaire. Quand le pied vient à se poser sur une pierre polie, une dalle en saillie ou un rebord plus étroit que le pied lui-même, une semelle légère se courberait, le côté non soutenu fléchirait et le pas perdrait de son assurance ; au contraire, le soulier de montagne à semelle rigide et bien ferrée sur les côtés, ne se déforme pas, et ses dents de fer mordent comme un étau toute surface lisse et polie.

Avec de pareils souliers, il est inutile de porter des crampons, et on ne s'en

sert que pour de longues courses sur la glace polie et glissante ; si l'on est chaussé de mauvais souliers, les crampons deviennent nécessaires, mais ne remplacent jamais complètement le soulier de montagne.

FRÉDÉRIC DE TSCHUDI, *Le monde des Alpes*.

SUJETS A DÉVELOPPER : 1. Les chaussures du citatin. — 2. Les souliers de l'écolier. P.

RÉCITATION

Degré supérieur.

L'outil.

Le père, un forgeron musclé comme un athlète,
A deux outils de fer, l'enclume et le marteau ;
Et voici ce qu'il dit à son fils : « Sois honnête,
N'enfle pas d'un orgueil puéril ton manteau.
» Je suis un ouvrier, je peine et c'est ta gloire !
Sans l'outil créateur, fait d'aube et de réveil,
L'homme ne serait plus qu'un fantôme, et l'histoire
Aurait clos ses feuillets dès le premier soleil.
» La scie aux dents d'acier, la hache prompte et lourde
Utilisent pour nous le vaste bois doré ;
C'est grâce à la charrue ouvrant la terre sourde
Que l'épi blond se lève, espoir du pain sacré.
» Le marteau bat le fer, l'aiguille coud les voiles
Que la tempête roule autour des mâts tremblants ;
Un bout de verre lit le secret des étoiles ;
La pioche fait jaillir du sol les marbres blancs.
» La navette, en glissant sur le métier qui crie,
T'habille fil à fil de l'hiver à l'été :
Quand tu vois un drapeau, fils, pense à la patrie,
Quand tu vois un outil, pense à l'humanité. »

Alb. C.

Clovis HUGUES.

L'écho.

Rôdant, triste et solitaire,
Dans la forêt du mystère.
J'ai crié, le cœur très las :
« La vie est triste ici-bas ! »
L'écho m'a répondu : *Bah !*

J'ai repris, la voix touchante :
« Echo, la vie est méchante !... »
L'écho m'a répondu : *Chante !*
« La haine, en moi va germer :
Dois-je rire ou blasphémer ? »
L'écho me répond : *Aimer !*

« Echo, écho des grands bois !
Lourde, trop lourde est ma croix ! »
L'écho m'a répondu : *Crois...*
Comme l'écho des grands bois
Me conseille de le faire,
J'aime, je chante et je crois...
Et je suis heureux sur terre.

Alb. C.

Théodore BOTREL.

COMPTABILITÉ

Compte d'un propriétaire de vigne.

Je possède 44,12 ares de vigne, estimés au cadastre à 0,92 le m². L'intérêt est supposé à 5 %.

J'ai payé dans le courant de l'année 1905 :

Au vigneron, fr. 4,50 par are pour la culture; 184 provignures à fr. 0,05; cadeau au vigneron fr. 20; donné en plusieurs fois environ 20 litres de vin à fr. 0,35.

Fumier 8,550 m³ au prix de fr. 12,15 le m³; on paye en outre fr. 1 par m³ pour le porter dans la vigne; 350 échelas au prix de 34 fr. le ⁰/₁₀₀. Transport des échelas fr. 1 50.

Pour faire les vendanges, il a fallu 2 hommes pendant deux jours et 8 vendangeuses pendant un jour. Le prix de la journée d'un homme est de fr. 3,20 et celui d'une femme de fr. 1,70.

La nourriture et le vin sont évalués à fr. 25.

Payé quatre charrois de vendange à fr. 3,50.

Le loyer du pressoir est de fr. 5. — Paille fr. 12.

L'impôt foncier cantonal est de fr. 1,40 pour ⁰/₁₀₀ et l'impôt communal de fr. 0,50 pour ⁰/₁₀₀ sur la taxe cadastrale.

J'ai récolté 2854 litres de vin.

Quel est le prix de revient d'un litre de vin, en supposant que les frais généraux s'élèvent à 3 % des dépenses.

Compte de ma vigne pour 1905.

	F.	C.
Taxe cadastrale 44,12 a. à 0,92 fr. le m ² 4059,04 fr. .		
1 Intérêt annuel à 5 %	202	95
2 Culture	198	54
3 184 provignures à 0,05 fr.	9	20
4 Cadeau au vigneron	20	—
5 20 l. vin à 0,35 fr.	7	—
6 8,55 m ³ fumier à 12,15 fr. le m ³	103	88
7 Transport dans la vigne	8	55
8 350 échelas à 34 fr. le mille	11	90
9 Transport des échelas	1	50
10 Vendangeurs 4 journées à 3,20 fr.	12	80
11 Vendangeuses 8 journées à 1,70 fr.	13	60
12 Nourriture et vin	25	—
13 4 charrois de vendange à 3,50 fr.	14	—
14 Loyer du pressoir	5	—
15 Paille	12	—
16 Impôt foncier 1,40 ⁰ / ₁₀₀ sur 4059 fr.	5	68
17 Impôt communal 0,50 ⁰ / ₁₀₀ sur 4059 fr.	2	03
	653	63
Frais généraux 3 % de 653,63	19	61
Valeur des 2854 l.	673	24
Valeur du litre = $\frac{673,24}{2854}$ = 0,236 fr. environ		

L. PELET.

Prix de vente d'un litre d'huile.

Un négociant a reçu 11 pièces d'huile pesant brut 3673,8 kg., tare 15 ‰, à 227,50 f. les ‰ kg. Escompte 3 ‰; frais de chargement et conditionnement 35,45 f. Courtage $\frac{1}{4}$ ‰ sur le prix d'achat avant l'escompte. Commission 2 ‰ sur les dépenses précédentes. Transport 0,42 f. par tonne et par km. à la distance de 248 km. (calculé sur le poids brut). Camionnage de la gare au magasin, 2 f. la tonne. Frais généraux, 6 ‰ sur le prix de revient. On demande le prix de vente du litre, sachant qu'il y a un déchet de $1\frac{1}{2}$ ‰ et que l'on veut faire un bénéfice de $12\frac{1}{2}$ ‰ sur le prix de revient. La densité de l'huile est de 0,92.

Observation. On calculera le courtage sur le prix d'achat avant l'escompte; la commission se prend ordinairement sur le prix d'achat augmenté des frais faits par l'expéditeur.

Réponse : 2,55 f.
L. P.

Un souvenir de l'Ecole normale.

Prouver que $4 = 5$.

Soit l'égalité : $20-20 = 25-25$.

En mettant en facteurs communs, nous obtenons : $4(5-5) = 5(5-5)$.

Simplifiant en retranchant les facteurs communs, il nous reste $4 = 5$.

Ce n'est pas malin comme vous voyez. Qui nous dira en quoi le raisonnement ci-dessus est faux ?

A. J. M.

ASTRONOMIE

Le Ciel

du 15 décembre au 15 janvier.

SOLEIL

	le 15 décembre.	le 1 ^{er} janvier.	le 15 janvier.
Lever à	8 h. 09 m.	8 h. 19 m.	8 h. 15 m.
Coucher à	4 h. 44 m.	4 h. 55 m.	5 h. 10 m.
Durée du jour :	8 h. 35 m.	8 h. 36 m.	8 h. 55 m.

Solstice, le 22 décembre. — La Terre au périhélie le 2 janvier.

Eclipse totale le 14 janvier, visible au nord-est de l'Afrique, dans l'Europe orientale et en Asie. La zone de totalité traverse la mer Caspienne, le Turkestan, le Thibet, la Sibérie orientale.

LUNE

Premier quartier, samedi 22 décembre.
Pleine lune, dimanche 30 décembre.
Dernier quartier, lundi 7 janvier.
Nouvelle lune, lundi 14 janvier.

PLANÈTES

Mercure, visible à la jumelle, le matin, jusqu'au 24 décembre. Plus grande élongation le 18.

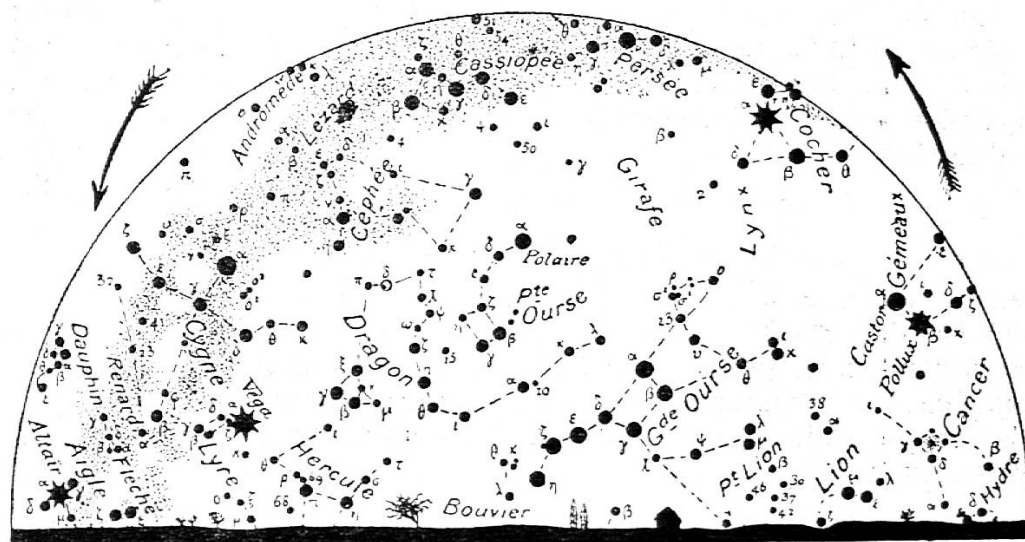
Vénus, étoile du matin; éclat maximum le 1^{er} janvier. — En conjonction avec la Lune, le 11 janvier, à l'aurore.

Mars, dans la constellation de la *Vierge*, puis dans la *Balance*, est observable à la fin de la nuit.

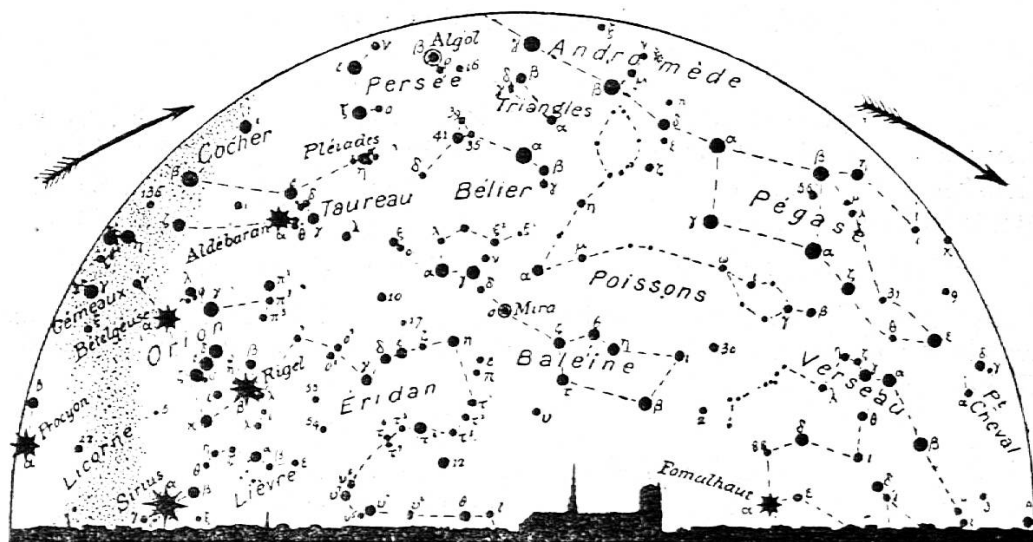
Jupiter brille dans les *Gémeaux*, le soir, près du méridien. Diamètre apparent maximum. En opposition le 28 décembre.

Saturne, dans le *Verseau*, n'est observable qu'au commencement de la soirée, et va bientôt disparaître.

LOUIS MAILLARD.



Nord.



Sud.

(Les cartes, tirées de l'*Annuaire astronomique* de Camille Flammarion, représentent deux vues perspectives du ciel en décembre et janvier, au commencement de la nuit.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Bureau des fournitures scolaires.

Un concours est ouvert pour la livraison aux écoles publiques primaires du canton du matériel nécessaire aux leçons de travaux à l'aiguille, **pendant les années 1907-1908 et 1908-1909**, savoir :

1. Ciseaux à bouts ronds,	6500 paires.	} à fournir 1/2 en 1907, 1/2 en 1908.
2. » pour la coupe, grandeur moyenne,	7500 »	
3. Rubans métriques,	22000 »	
4. Règles métriques de 50 cm.,	7500 »	
5. Coton à tricoter, Estramadure écreu, n° 2,	3250 écheveaux.	
6. Idem, Mode marque « Lion »,	37500 »	
7. Idem, Estramadure écreu, n° 3 1/2,	2500 »	
8. Pelotes assorties au coton Mode, pour le talon,	6650 pelotes.	
9. Coton à coudre, Dorcas, n° 10,	5250 bobines.	
10. Idem, Dorcas, n° 12,	7500 »	
11. Idem, Dorcas, n° 14,	1000 »	
12. Idem, rouge mercerisé, D. M. C., n° 40,	2750 »	
13. Coton à broder, blanc brillant, D. M. C., n° 20,	1000 écheveaux.	
14. Idem, rouge brillant, D. M. C., n° 14,	5000 »	
15. Idem, n° 20,	8250 »	
16. Coton à crocheter, D. M. C., n° 60,	1000 pelotes.	
17. Coton à faufler, D. M. C., à deux fils,	1400 »	
18. Aiguilles à tricoter, nickelées, n° 7,	13500 jeux.	
19. Idem, n° 9,	3250 »	
20. Aiguilles à coudre Hemming, mi-longues, n° 7,	2200 paquets.	
21. Idem, n° 8,	3750 »	
22. Idem, n° 9,	2500 »	
23. Aiguilles à broder n° 22,	1000 »	
24. Aiguilles à repriser, Lolo, mi-longues, n° 5,	625 »	
25. Epingles acier, tête émail blanc,	2500 cartes.	
26. Chevilière à la clé, n° 5.	3000 mètres.	
27. Lacet, D. M. C., n° 8,	3750 »	
28. Toile pour exercices, cretonne,	4200 »	
29. Toile pour confections,	27875 »	
30. Toile grise, largeur 90 cm.,	1200 »	
31. Cotonnade à carreaux,	320 »	
32. Percale à fleurs, fond blanc,	320 »	
33. Flanelle-cretonne,	250 m., à fournir en bandes de 20 cm.	
34. Drap uni, 1,3 m. de large,	40 » 45 cm.	
35. Linette ou canevas chanvre,	600 » 30 cm.	
36. Canevas, n° 4,	700 » 20 cm.	
37. Mouchoirs de poche, quadrillés, non ourlés, de 45 cm. au carré	6500	
38. Papier réglé pour patrons,	35750 feuilles de 100/70 cm.	
39. Cahier quadrillé à 5 mm.,	3250	

Les quantités de fournitures indiquées sont **approximatives** et prévues pour une année.

Chaque soumissionnaire doit accompagner ses offres d'échantillons-types pour toutes les fournitures soumissionnées par lui.

Les conditions de soumission sont envoyées aux personnes qui les demandent.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au **département de l'instruction publique, bureau des fournitures**.

Les soumissions, cachetées, sur timbre, portant la suscription : « **Soumission pour matériel de travaux à l'aiguille** », seront reçues au département sus-désigné jusqu'au 20 décembre 1906, à 4 heures du soir. Elles seront ouvertes en séance publique aux dits jour et heure.

Département de l'instruction publique et des cultes.



NOËL!



80

Succursales



„MERCURE“

Grand et beau choix de

CAFÉS

verts et fraîchement torréfiés

Thés, Chocolats, Cacaos

Biscuits, Bonbons, etc.

5 % d'escompte

EN TIMBRES-RABAIS



80

Succursales

„MERCURE“

Jolis articles pour

CADREUX DE NOËL

MAISON MODÈLE

**MAIER &
CHAPUIS**

Rue du Pont, 22
LAUSANNE

SPÉCIALITÉ &
CHOIX IMMENSE
en tous genres de

VÊTEMENTS

façon élégante et soignée

DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS

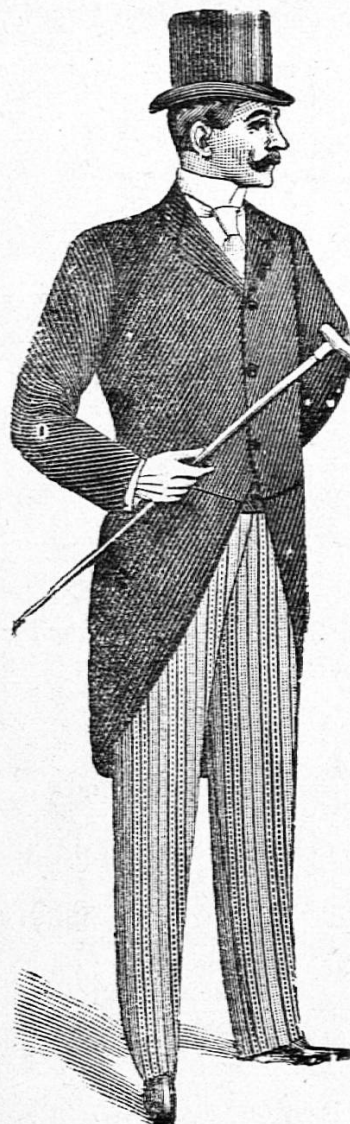
anglaises, françaises et suisses

EXPERT-COUCPEUR

10%

d'escompte à 30 jours
aux membres de la S.P.R.

Nos prix modérés sont toujours et pour
tout le monde marqués en chiffres connus.



ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Chants de Noël

Soli

avec accomp. d'orgue-harmonium ou piano

AIBLINGER. — Auprès de la Crèche (ou à 2 voix),	1 —
FAISST. — L'étoile des mages,	1 20
GRUNHOLZER. — Autour du foyer, 7 mélodies,	3 —
» Joies de Noël (ou à 2 voix),	— 50
KLING. — 1er album de 10 Noëls,	2 —
» 2me » 10 Noëls,	2 —
» Chant de Noël,	2 —
» Cantique de Noël,	1 50
LAUBER. — Le vieux sapin (ou à 2 voix)	— 50
LISZT, F. — Pater Noster (latin et français),	1 50
REUCHSEL. — Noël humain,	1 35
ROUSSEAU. — Noël,	1 50
HANSON. — Venez à Lui,	1 50

Chœurs Mixtes

avec accomp. de piano ou orgue-harmonium

AIBLINGER. — Auprès de la Crèche,	1 —
ALLEBERT. — De murmures la nuit est...	1 50
BISCHOFF. — Soir de Noël,	1 —
» Paix sur la terre (avec sopr. solo),	2 —
GRANDJEAN. — Hymne pour Noël (avec un chœur d'enfants),	2 —
GRUNHOLZER. — Gloire à Jésus,	1 —
KLING. — Cantique de Noël,	2 —
LAUBER. — Toi qui penches,	1 —
LISZT. — Pater Noster (latin ou français), solo de baryton,	1 75
MEISTER. — Joie de Noël,	1 50
NOSSEK. — Les mages nous ont dit,	1 —
PANTILLON. — C'est un divin cantique,	1 —
RINCK. — Cantate de Noël,	4 —
SCHUMANN. — Chant de Noël,	1 25

Chœurs Mixtes

avec accompagnement d'instruments

AIBLINGER. — Auprès de la Crèche (avec 8 parties d'orchestre et piano),	2 50
---	------

BISCHOFF. — Le cantique des anges (avec instr. à cordes),	1 50
» Sous le ciel étoilé (avec instr. à cordes),	1 50
» O Jésus, ton doux souvenir (avec instr. à cordes),	1 50
SCHUBERT. — Kyrie, piano et instr. à cordes,	1 50
LISZT. — Pater Noster, piano et instr. à cordes,	2 50

A 2 voix

avec accomp. d'orgue-harmonium ou piano

AIBLINGER. — Auprès de la Crèche,	1 —
GRUNHOLZER. — Joie de Noël,	— 50
KLING. — Noël, mezzo et ténor ou sopr. et chœur à 2 voix,	2 —
LAUBER. — Le vieux sapin,	— 50
ROUSSEAU. — Salut complet pour Noël, Fr. 2,50 (latin), chaque num. sép.,	1 —
SCHUBERT. — Kyrie,	1 —
HANSON. — Venez à Lui,	1 50

A 3 voix

avec accomp. d'orgue-harmonium ou piano

BISCHOFF. — Jésus est notre ami,	1 —
» Sonnez, cloches harmonieuses,	1 —
COMBE. — Une nuit de Noël,	1 —
DENOYELLE. — Noël,	1 —
ADAM. — Cantique de Noël,	2 25
KLING. — » » »	1 80
» Noël, le temps qui fuit,	— 75
MEISTER. — Devant la Crèche,	1 —
SCHUMANN. — Chant de Noël,	1 25
STRONG. — 4 Noëls, No 1, Fr. 1,50; No 2, Fr. 1,—; No 3, Fr. 2,—; No 4, Fr. 2,—.	

Chœurs d'Hommes

avec accomp. d'orgue-harmonium ou piano

ADAM. — Cantique de Noël,	2 50
GRUNHOLZER. — Lumière de Noël,	1 —
» Agneau de Dieu,	1 —
KLING. — Cantique de Noël,	2 50
LAUBER. — Noël! Toi qui penches,	1 50
MEISTER. — O sainte Nuit,	1 50
NOSSEK. — Noël! Noël!	1 50
SCHUMANN. — Chant de Noël,	1 50

FÖTISCH FRÈRES, ÉDITEURS A LAUSANNE



SUCCURSALE A VEVEY



DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLII^{me} ANNÉE — N° 51-52.



LAUSANNE — 22 décembre 1906.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Vaud.	
MM. Bastard , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Pache , A., inst.,	Moudon.
Bosler , William, prof.,	Petit-Lancy.	Bochat , P., prof.,	Yverdon.
Groscurin , L., prof.,	Genève.	Cloux , J., inst.,	Lausanne.
Pesson , Ch., inst.,	Céligny.	Baudat , J., inst.,	Corcelles s/Concise
Jura Bernois.		Dériaz , J., inst.,	Baulmes.
MM. Gylan , A., inspecteur,	Corgémont.	Magnin , J., inst.,	Lausanne.
Duvolsin , H., direct.,	Delémont.	Magnenat , J., inst.,	Oron.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Guidoux , E., inst.,	Pailly.
Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Guignard , H., inst.,	Veytaux.
Moeckli , Th., inst.,	Neuveville.	Faillietaz , C., inst.,	Arzier.
Sautebin , instituteur,	Saïcourt.	Briod , E., inst.,	Lausanne.
Cerf , Alph., maître sec.,	Saignelégier.	Visinand , E., inst.,	La Rippe.
Neuchâtel.		Martin , H., inst.,	Chailly s/Lausanne
MM. Rosset , Fritz, inst.,	Bevaix.	Tessin.	
Latour , L., inspect.,	Corcelles.	M. Nizzola , prof.,	Lugano.
Hoffmann , F., inst.,	Neuchâtel.	Suisse allemande.	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	M. Fritsch , Fr.,	Neumünster-Zurich.
Buillon , L., inst.,	Couvet.		
Barbler , C.-A., inst.,	Chaux-de-Fonds.		

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. Bosler , W., prof., président,	Petit-Lancy.	MM. Charvoz , A. inst., secrétaire,	Chêne-Bougeries.
Lagotata , F., rég. second., vice-président,	La Plaine, Genève.	Perret , C., inst., trésorier,	Lausanne.
Guex , F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.			

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Vient de paraître

- Scènes de la vie suisse.** par EDOUARD ROD. Avec nombreuses illustrations par D. Estoppey, H. Forestier, A. Rehfofs, H. van Muyden, O. Vautier et Ed. Vallet. Nouvelle édition. Grand in-8°, 4 fr. —
- La chanson de Madeline.** Roman par SAMUEL CORNUT. Avec deux compositions par Gustave Poetzsch. Petit in-16 elzévirien, 3 fr. 50
- Eglisthos.** Roman antique par A. de MOLIN. Couverture artistique par Mlle A. Duvillard. Petit in-16 elzévirien, 3 fr. 50
- Le luxe de tante Aurélie.** Nouvelle par Mme S. GAGNEBIN. In-16 relié toile anglaise avec plaque spéciale, 3 fr. 75 ; broché, 2 fr. 50
- Marc, le petit Savoyard.** Récit pour la jeunesse, par ADOLF LANGSTED. Traduit du danois, avec 7 illustrations. In-16, cartonné demi-toile, 2 fr. —
- Contes d'Andersen.** Avec 6 gravures en couleurs. In-16 cartonné, 1 fr. 25
- Contes de Schmid.** Avec 5 gravures en couleurs. Petit in-16, cartonné, — fr. 75
- Comment mon oncle, le docteur, m'instruisit des choses sexuelles.** Par le Dr MAX OKER-BLOM. Traduit du suédois par le Dr Leo Burgenstein. Avec une préface par M. Ed. Payot, directeur du Collège cantonal de Lausanne. In-8°, 1 fr. 25

Catalogue d'étrennes en distribution.



NOËL!



80

Succursales



„MERCURE“

Grand et beau choix de

CAFÉS

verts et fraîchement torréfiés

Thés, Chocolats, Cacaos

Biscuits, Bonbons, etc.

5 0/0 d'escompte

EN TIMBRES-RABAIS



80

Succursales

„MERCURE“

Jolis articles pour

CADEAUX DE NOËL

Examens des Aspirants au diplôme d'instituteur secondaire du Jura bernois.

Ces examens auront lieu, conformément au règlement du 16 octobre 1897, du 2 au 5 avril prochain, au bâtiment de l'Ecole cantonale, à Porrentruy, où ils commenceront mardi, à 8 heures du matin.

Les candidats sont priés de s'inscrire, avant le 1^{er} février prochain, chez M. le Dr Koby, recteur, à Porrentruy, président de la commission d'examens, en ajoutant les papiers réglementaires (§ 3 du règlement) et la somme de 20 francs comme contribution aux frais d'examens.

Berne, le 20 décembre 1906.

(H. 9076 Y.)

Direction de l'Instruction publique.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.





P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10% au corps enseignant.

